

## AVIS PUBLIC

**AVIS PUBLIC** est par la présente, donné à tous les contribuables de la susdite municipalité, qu'à une séance extraordinaire de la municipalité tenue à l'hôtel de ville de Saint-Jude le 13 février 2025, le Conseil a adopté le règlement 564-2025 modifiant le règlement 563-2025 établissant le taux de taxes et de compensation ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

La consultation de ce règlement peut être faite à l'hôtel de ville, 940 rue du Centre Saint-Jude durant les heures régulières et sur le site internet de la municipalité à [www.saint-jude.ca](http://www.saint-jude.ca).

Donné à Saint-Jude, ce 17 février 2025.



Myriam Fournier  
Directrice-générale et greffière-trésorière